

Coup dur pour la Famille Missionnaire de Notre Dame

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 20 mars 2021

La Famille Missionnaire de Notre Dame, accompagnée par six entreprises, avait déposé un recours contre l'arrêté préfectoral qui suspendait le chantier du Site Notre Dame des Neiges à Saint Pierre de Colombier. Le 12 janvier 2021, la Congrégation a déposé également un référé au Tribunal Administratif de Lyon. Après l'audience qui s'est tenue le mercredi 3 février, le juge des référés a rejeté la requête en référé de la Famille Missionnaire de Notre Dame et des six entreprises. Cette ordonnance porte sur le fait que l'urgence ne serait pas évidente, alléguant en particulier que le jugement au fond serait rendu dans un délai relativement bref. La Famille Missionnaire de Notre Dame attend donc désormais le jugement du recours au fond, auquel elle ne renonce pas, et qui devrait être prononcé par le tribunal administratif de Lyon dans les prochains mois.

A cet obstacle s'ajoute celui de l'évêque, Mgr **Jean-Louis Balsa**, qui a fait savoir à la communauté fin 2020 son opposition au projet par la voie d'un décret. Pourtant, Mgr Jean-Louis Balsa a été averti du projet le 26 septembre 2015, deux semaines après son ordination épiscopale. Il a demandé que lui soient présentés les plans, dès qu'ils seraient conçus par les architectes, ajoutant qu'il serait très heureux de venir bénir ce sanctuaire. Le 6 janvier 2016, Mgr Balsa, devant une soixantaine de membres de la Communauté, a évoqué la construction du sanctuaire et soutenu explicitement le projet. Il l'a fait à nouveau quelques semaines plus tard, le 5 février 2016 devant une dizaine de laïcs. Il a été tenu au courant des démarches administratives à chaque étape. L'évêque ne s'est pas opposé au permis de construire, le 29 juin 2018.

Alors pourquoi s'est-il finalement opposé au projet fin 2020 ? Sans doute en raison de la

campagne médiatique, haineuse, lancée par les réseaux d'extrême-gauche. En somme, l'évêque a cédé devant la pression. C'est pourquoi la Communauté a déposé un recours à Rome. Ce recours vient d'être rejeté par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique dont dépend la FMND :



COMMUNIQUE de PRESSE de l'évêque de Viviers concernant le projet de construction d'une chapelle par la Famille Missionnaire de Notre Dame à St Pierre de Colombier.

Après plusieurs échanges avec la Famille Missionnaire de Notre Dame, concernant le projet de construction d'une chapelle à St Pierre de Colombier (diocèse de Viviers), après avoir mis en œuvre le processus demandé par le droit de l'Eglise après le refus par la Famille Missionnaire de Notre Dame d'une proposition de l'évêque pour un édifice plus modeste en taille et en coût, puis le refus d'un moratoire demandé par l'évêque ;

Mgr Jean-Louis BALSÀ, dans son discernement d'évêque, a pris un décret n'autorisant pas la construction d'une chapelle telle qu'elle a été conçue par la Famille Missionnaire de Notre Dame, considérant l'aspect démesuré du projet (3.500 places pour un coût de 18 millions d'Euros).

La Famille Missionnaire de Notre Dame a fait recours de cette décision à Rome, selon le droit de l'Eglise.

La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique à Rome vient de promulguer un décret. Elle a rejeté le recours présenté par la Famille Missionnaire de Notre Dame et a confirmé le décret du 29 septembre 2020 qui stipule que Mgr Jean-Louis BALSÀ n'autorise pas la construction d'une Chapelle telle qu'elle a été conçue par la Famille Missionnaire de Notre Dame à St Pierre de Colombier, sur le diocèse de Viviers.

Viviers, le 16 mars 2021

